

# 1REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2023

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 17 février 2023

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR :**

- Croix rue de Besançon : Réfection et déplacement
- Travaux logement n°2 – Berdoche
- Marché réfection toiture de l'Ecole : lot 3 – Menuiserie
- Frais scolaires chablis 2022/2023 : ULIS
- Eclairage public : maintenance
- Attribution des subventions aux associations 2023
- Infos et questions diverses

*L'an deux mil vingt-trois le vendredi vingt-quatre février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.*

**Etaient présents :** Mrs Vincent AHÜ, Francis PARENT, Adjoint ;  
Mmes Brigitte BARBIER, Sandra FEVRE, Séverine GIORZA, Isabelle DOMINJON ;  
Mrs Mickaël BROUSSEAU, Pascal FEVRE ;

**Absents excusés :** M. Bruno BROUSSEAU (pouvoir à Mickaël BROUSSEAU)

**Absents :** Mr Yves POMMIER

**Secrétaire :** M. Vincent AHÜ



## **CROIX RUE DE BESANCON : Réfection et déplacement :**

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire présente au Conseil Municipal les 2 devis proposés par l'entreprise Olivier MARSHALL :*

- 1<sup>er</sup> : En pierre de taille pour un montant de 11 376.- € HT
- 2<sup>ème</sup> : En béton / ciment pour un montant de 4 416.- € HT

*Le Conseil Municipal après délibération (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) se prononce favorablement au 2<sup>ème</sup> devis d'un montant de 4 416.- € HT et autorise le Maire à signer le devis.*

## **TRAVAUX LOGEMENT N°2 - BERDOCHE :**

*Visa Préfecture le :*

*L'Adjoint informe le Conseil Municipal des conditions de vie de la locataire qui est en situation de handicap et de la possibilité d'aménager les sanitaires du logement aux normes PMR pour un montant de 5 559.40 € HT par l'entreprise FEVRE Pascal.*

*En raison de l'incertitude du retour au logement de la locataire, le Conseil Municipal décide d'attendre un retour de l'assistante sociale pour une éventuelle subvention.*

## **MARCHE REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE – Lot 3 - Menuiserie :**

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle proposition de l'Entreprise VME pour le lot 3 – Menuiserie d'un montant de 4 247.- € HT au lieu de 5 042.40 € HT.*

*Le Conseil Municipal après délibération accepte (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) la nouvelle proposition de l'entreprise VME pour le lot 3 – Menuiserie.*

## **FRAIS SCOLAIRES CHABLIS 2022/2023 - ULIS :**

*Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la mairie de Chablis pour une participation aux frais scolaires pour l'année 2022/2023 pour un élève en famille d'accueil qui est en classe ULIS à Chablis.*

*Un courrier sera adressé à la Mairie de Chablis demandant de se renseigner auprès de l'autorité compétente afin de déterminer la collectivité à qui il incombe de régler ces frais scolaires.*

### **ECLAIRAGE PUBLIC : maintenance :**

Visa Préfecture le :

Le maire informe le Conseil Municipal des dysfonctionnements de la maintenance de l'éclairage public sur 2022, à savoir 2 visites à 15 jours d'intervalle. Le Maire propose de réduire la maintenance à 1 visite annuelle.

Le Conseil Municipal après délibération accepte (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) de fixer la maintenance à 1 visite.

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / BUDGET 2023 :**

Visa Préfecture le :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions accordées aux associations de l'année précédente et présente les demandes reçues pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal décide (9 Pour, 0 Contre, 1 Abstention) de maintenir les montants de subventions attribués aux associations tels que précédemment, dit que les modalités de subvention de l'US Varennes sont reconduites selon la Charte signée en 2021, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2023.

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS C/6574</b>	<b>REALISES 2022</b>	<b>PROPOSITIONS 2023</b>
ADMR	400.00 €	400.00 €
CLUB DE L'AMITIE	100.00 €	100.00 €
US VARENNES	1 600.00 €	1 600.00 €
JUDO CLUB DE LIGNY LE CHATEL	150.00 €	150.00 €
TENNIS DE TABLE DE VARENNES	250.00 €	250.00 €
ADAVIRS	50.00 €	50.00 €
COMITES DES FETES	400.00 €	400.00 €
CIFA	0.00 € (pas de demande 2022)	0.00 € (pas de demande 2023)
CFA	0.00 € (pas de demande 2022)	0.00 € (pas de demande 2023)
<b>TOTAL BP 2023 - C/6574</b>	<b>2 950.00 €</b>	<b>2 950.00 €</b>

### **CONSTITUTION D'UN CONSEIL DE JEUNES :**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressés aux jeunes de la commune. 5 Enfants ont répondu favorablement.

Le Conseil Municipal après délibération valide (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) la constitution d'un conseil de jeunes.

### **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

**\*\* Logement n°2 - Chapiteau :** L'Adjoint présente au Conseil Municipal la situation du logement n°2 – rue du Chapiteau. Compte tenu de la vacance du logement, il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer les travaux nécessaires pour le réaménagement de la salle de bain validés en 2021. Présentation du nouveau devis réactualisé pour un montant de 5 991.- € HT. Le Conseil Municipal après délibération accepte (8 Pour, 0 Contre, 2 Abstentions) le devis de l'entreprise FEVRE Pascal.

**\*\* Subvention défibrillateur :** Le Conseil Municipal accepte (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), à l'unanimité, le chèque de GROUPAMA pour le financement d'un défibrillateur à la salle des loisirs.

**\*\* Acceptation des chèques Groupama :** Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la barrière de sécurité grande rue endommagée l'assurance prend à sa charge 1 311.75 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le chèque de Groupama.

\*\* RODP Télécom : Le Conseil Municipal mandate le Maire pour établir le titre de recette pour la redevance d'occupation du domaine public des télécoms d'un montant de 337.03 € pour l'année 2023.

\*\* Antenne ORANGE : Le Conseil Municipal accepte (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) l'avenant au bail avec ATC France pour les conditions en matière de cession, sous location et de vente.

\*\* Tontes : Le Maire informe le Conseil Municipal de la difficulté à trouver un paysagiste pour les tontes aux stades et ses abords.

\*\* Chemin des bons hommes : Le devis de l'entreprise BARBIER pour le busage du chemin des bons hommes suite à un effondrement s'élève à 1 332.- € HT.

\*\* Barrière sécurité – pont Rû de Forterre : Le Maire informe le Conseil Municipal que le devis initial n'était pas aux normes par rapport au type de barrière mais le chiffrage reste inchangé et informe qu'une demande de subvention a été demandé au département.

\*\* Rû Aultin : Compte tenu des immondices versés dans le Rû Aultin, le Maire pose la question de mesures à prendre.

\*\* Recensement de la population : l'Insee nous informe qu'au 01/01/2023, nous avons 329 habitants sur la Commune de Varennes

\*\* Révision des tarifs de la salle des loisirs : Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une révision des tarifs de la salle des loisirs. Le Conseil Municipal après délibération, (9 Pour, 0 Contre, 1 Abstention) décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les tarifs suivants :

- Habitant de la Commune :
  - o 1 journée : 170 €
  - o 2 jours : 230 €
  - o Journée supplémentaire : 60 €
  - o Réunion, assemblée générale, vin d'honneur, demi-journée : 30 €
- Habitant hors commune :
  - o 1 journée : 230 €
  - o 2 jours : 290 €
  - o Journée supplémentaire :
    - o Réunions, assemblée générale, vin d'honneur, demi-journée : 130 €
- Associations de la Commune : 30 €
- Associations hors Commune : 130 €
- Chèque de caution : 300 €

La séance a été levée à 22h15.

A Varennes, le 3 mars 2023

Le Maire

Aline GAILLY

